

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 25/05/2021	Dossier complet le : 25/05/2021		N° d'enregistrement : 2021-11142
	1. Intitulé du pr	ojet	
VERSENNES - BR1			
2. Identification du 2.1 Personne physique	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) peri	monnaire(s)
Nom	Prénon	ń	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	VENTELYS ENERGIES PART	AGEES	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	CYRIL DESREUMAUX		
RCS / SIRET   8 3 2   7   8 2   0	6 4 0 0 0 2 2	Forme juridique SAS	S
Joigne	z à votre demande l'an	nexe obligatoire n°1	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères ann	nexé à l'article R. 122-2	
C	limensionnement correspo	ondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles ru	ubriques issues d'autres	uils et critères de la catégorie s nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et on	nbrières d'une puissance	e égale ou supérieure à 250 kWc.
partif de l'effergie solaire.			
	4. Caractéristiques génér	rales du projet	
Doivent être annexées au présent formul			mulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels fravaux de demolifion		
Ombrière photovoltaïque située sur une ré Brettes.	serve de substitution à étan	chéité artificielle (géom	nembrane) sur la commune de

### 4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie renouvelable à partir de l'énergie du soleil.

Utilisation de l'ombre pour réduire l'évaporation de l'eau stockée.

Optimisation de la structure porteuse pour réduire l'action du vent sur la surface d'eau et donc réduire l'évaporation. Valorisation d'une surface impactée.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet est organisée de manière à ne pas endommager la réserve sur laquelle repose l'ombrière.

La phase travaux aura lieu pendant la période de niveau d'eau minimum (été/automne).

Les fondations de la structure de l'ombrière seront fixées dans le substratum rocheux sous la géomembrane.

L'étanchéité sera assurée par l'ajout d'un deuxième géomembrane au niveau de la fondation.

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des tables d'une quinzaine de panneaux, eux-mêmes sur des poutrelles tubulaires. Les poutrelles tubulaires reposeront en partie sur des piliers de soutien et sur le tour de ronde de la réserve.

Des câbles aciers traverseront la réserve à différents endroits et prendront ancrage à l'extérieur de la réserve au niveau du sol naturel. Ces câbles traverseront les diques dans des fourreaux dédiés au niveau de la bande de roulement.

La base vie pendant les travaux sera en partie à l'extérieur de la réserve et en partie sur un radeau se déplacant aux différents endroits stratégiques.

La durée des travaux est estimé à 3 mois ce qui correspond à la période "basses eaux" de la réserve.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation attendue sera de 30 ans à compter de la mise en service.

En phase d'exploitation, aucune présence humaine permanente n'est nécessaire. Néanmoins, l'exploitation et la maintenance de l'ombrière et tous les éléments électriques associés sera possible tout au long de l'année. Il sera possible de se déplacer sur les structures en treillis et d'avoir accès aux fondations pour les contrôles d'étanchéité. L'accès au câblage extérieur et fondations se fera depuis l'extérieur de la réserve et le tour de garde.

De plus, l'ouvrage est conçu pour permettre l'exploitation de la réserve. En effet, il sera possible de cheminer sur les digues et d'accéder au fond de la réserve. L'ombrière ne remettra pas en cause la stabilité de la digue et l'étanchéité de la réserve (des contrôles réguliers seront réalisés) pendant toute la durée de vie du projet. Pendant toute la phase d'exploitation, le projet permettra également de limiter l'évaporation de l'eau contenue dans la réserve.

La décision de l'autorité environnem Permis de construire	t <b>rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se</b> nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	prisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - précis	ser les unités de mesure utilisées
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'eau de la réserve au dessus d' Puissance installée Distance maximale entre deux poutres Hauteur des structures en treillis Inclinaison des panneaux photovoltaïd Hauteur de la table photovoltaïque Distance minimale entre le niveau d'ea	ques	1,5 ha 1,5 MW 20 m 60 cm 30 ° 2 m 1 m
4.4 Localization du projet		
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>0</u> <u>0</u>	° <u>0</u> <u>0</u> ' <u>5</u> <u>6</u> " <u>1</u> 2E <b>Lat.</b> <u>4</u> <u>5</u> ° <u>5</u> <u>9</u> ' <u>3</u> <u>8</u> " <u>5</u> 5N
Commune: Brettes  Lieu dit: Le Moulin de la Charrière  Parcelles: 000 ZO 30 000 ZO 29	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ :  Point d'arrivée :  Communes traversées :	o'_"_ Lato'_"_ o'_"_ Lato'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	2000. Il n'y avait pas d'évaluation l'environnement actuel. ent les e projet et	nt? Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF type II - " PLAINE DE VILLEFAGNAN"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	×		Périmètre de protection de Coulonge
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Natura2000 ZPS - "PLAINE DE VILLEFAGNAN"
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? × Si oui, dans quel

	Si oui, dans quel milieu ?		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune Brettes est située en zone 3 de sismicité modérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	L'accès à l'intérieur de la réserve sera légèrement modifiée et le plan
Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	d'exploitation de la réserve sera défini en accord avec le propriétaire de la réserve. L'entretien des digues extérieures de la réserve sera également modifié contenu des câblages qui assureront la stabilité de l'ombrière.
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi : ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déci		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du pro	ojet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus	s de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :	

Aucun effet négatif notable de l'ombrière sur son environnement immédiat.

L'approche ERC est respectée dans la mesure où les impacts sont évités.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ventelys considère que le projet d'ombrière ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, cette ombrière se situe sur une réserve de substitution. Cette réserve est 'élément impactant majeur. L'impact complémentaire de l'ombrière sur ce site artificialisé n'est pas notable.

Par ailleurs, ce système d'ombrière permet de réduire l'effet du vent et l'action du soleil sur la surface d'eau et donc de réduire l'évaporation. L'impact global de l'ouvrage est donc positif.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Plan ancrage extérieur
- Plan vision globale 5ha
- Structures porteuses
- Zoom sur le Talus

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

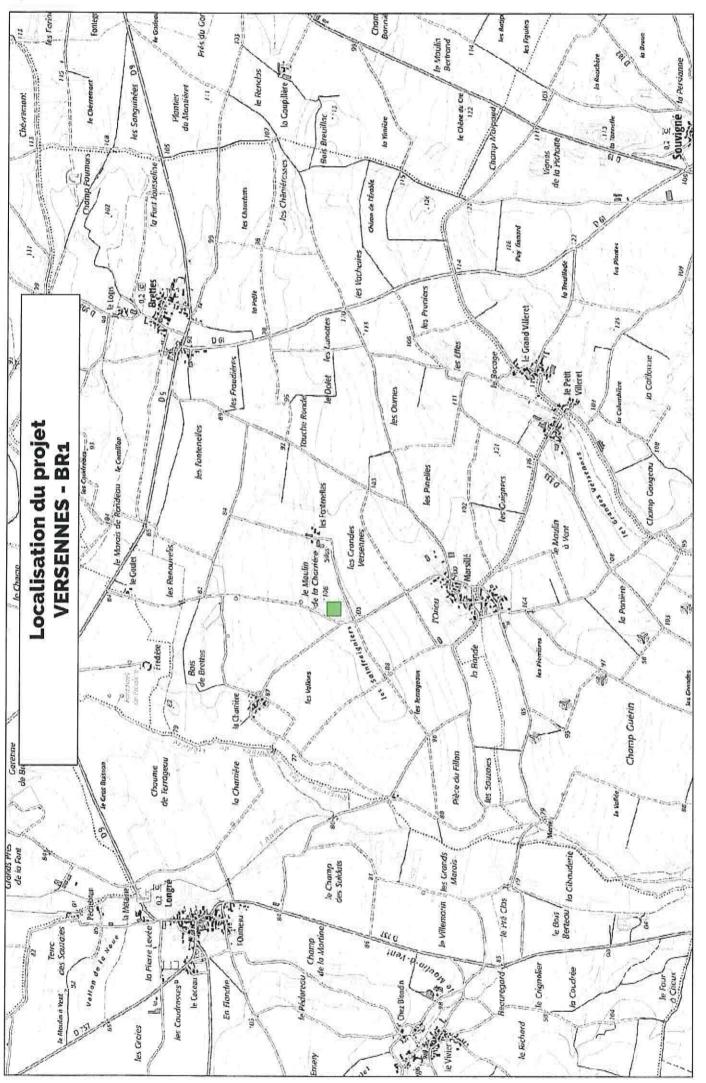
Fait à

**RUEIL-MALMAISON** 

le, 20/05/2021

Signature

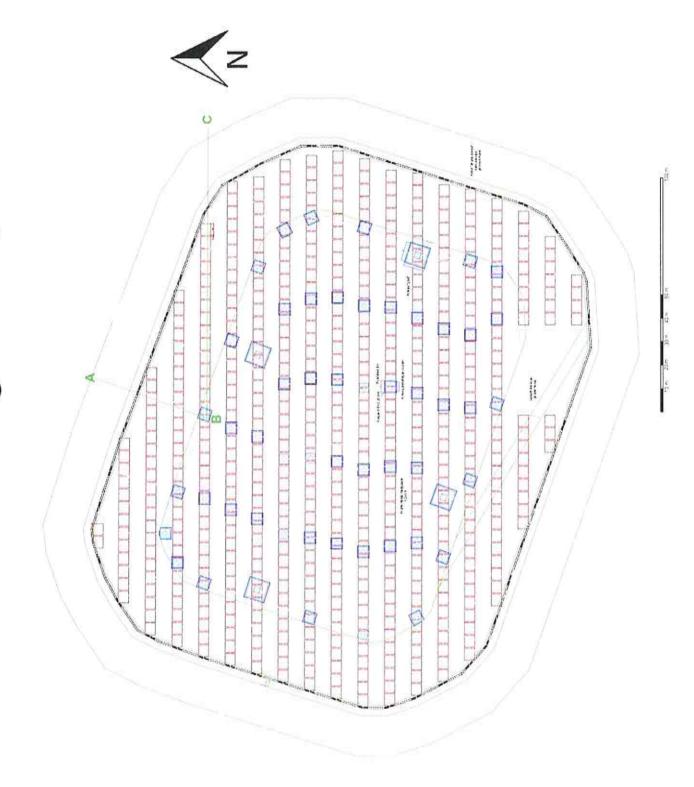
t sur le cadre ci-dessus



41'11 Plan - ancrage extérieur Treillis triangulaire de câbles ou barres 32,5B Câbles de retenue

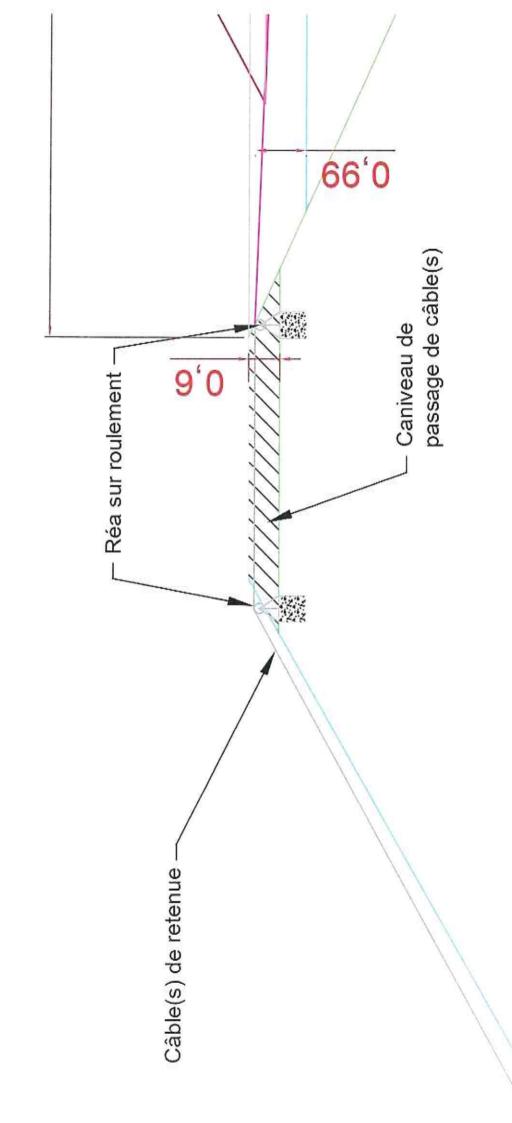


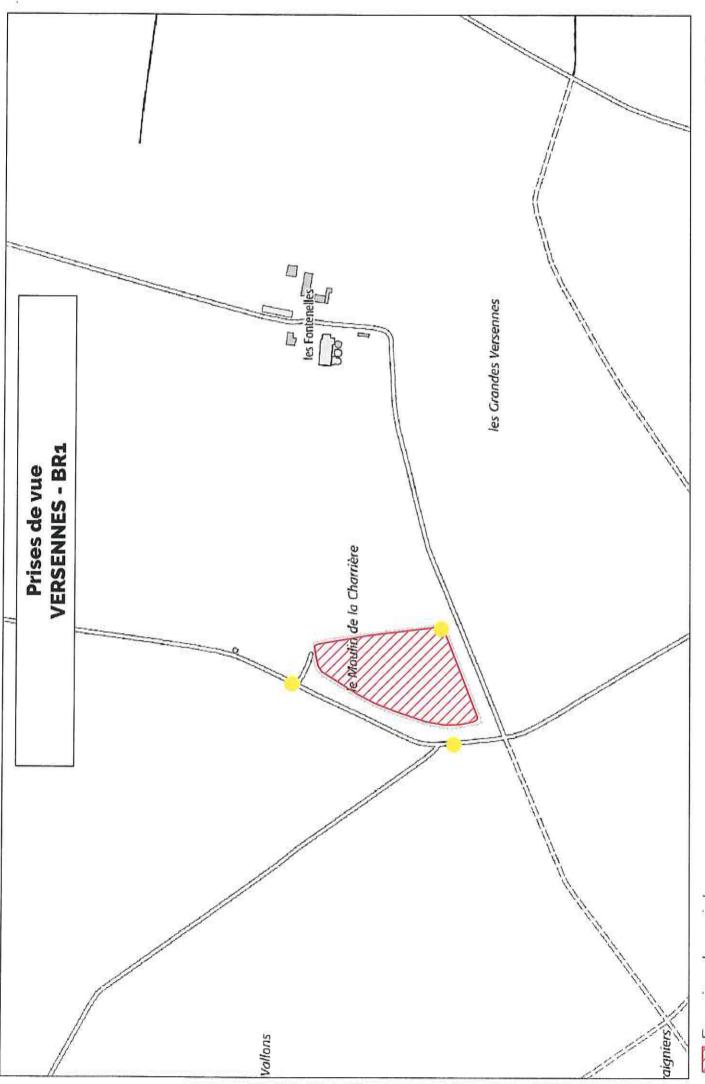
# Plan - vision globale 5ha



# դչա աς'ፒ m [ աջ 0,5m 1,5m 4m 5m Structures porteuses 30 m 4,5m աς'շ

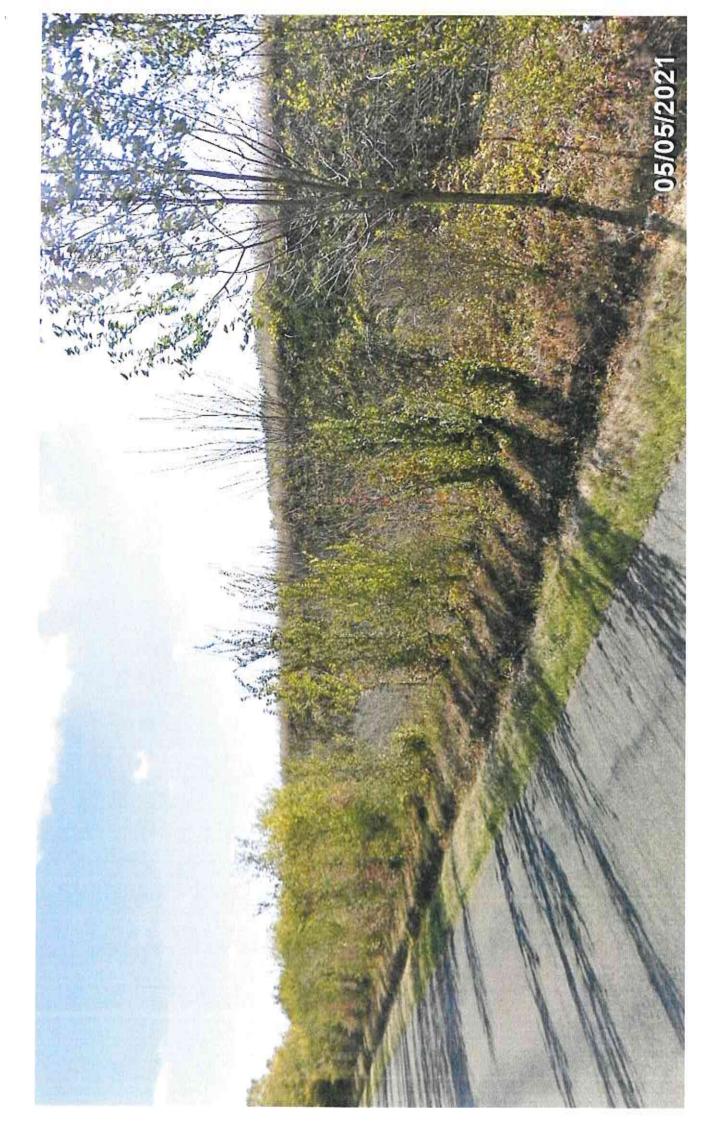
# Zoom sur le Talus

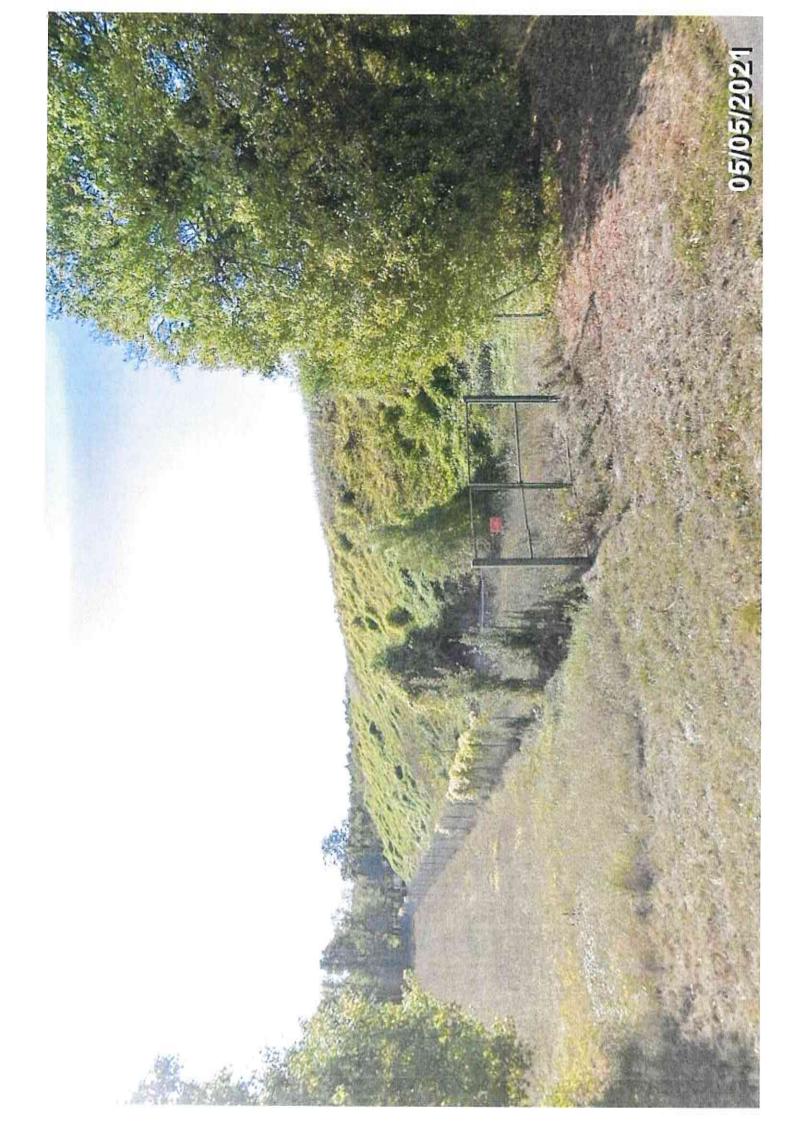












Localisation du projet

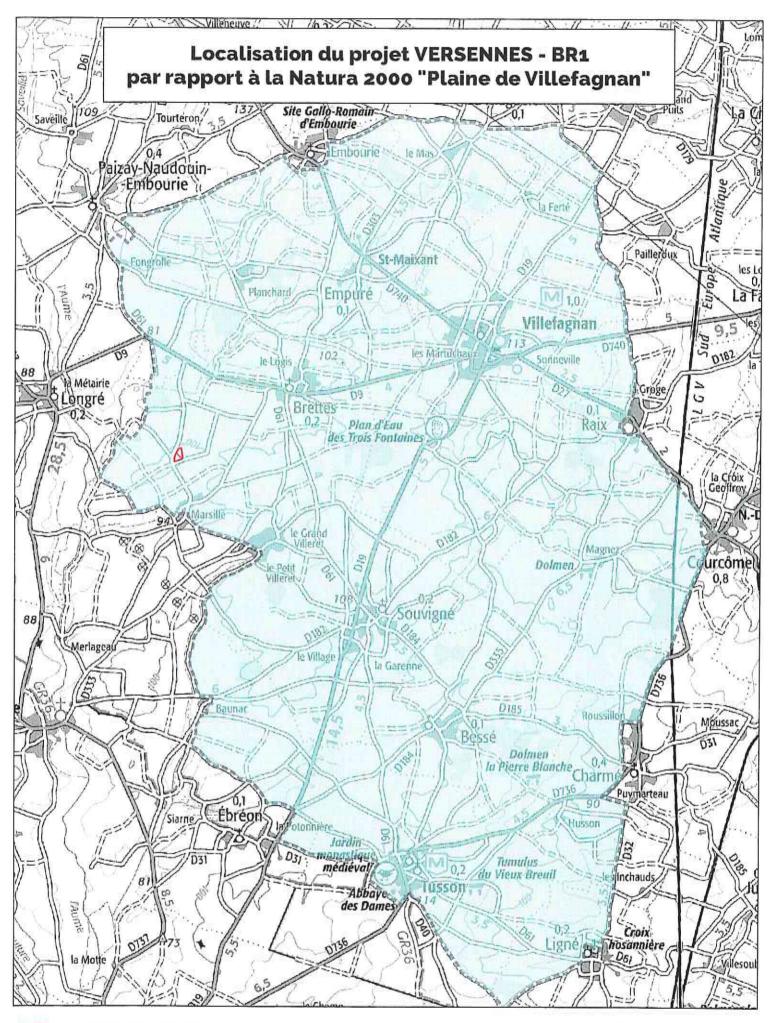
**VERSENNES - BR1** 

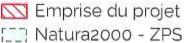
Légende

Emprise du projet
Batiments
Surface hydrographique

Bois Haie Vigne

Zone de végétation





1:60000